



Séance du jeudi 17 juillet 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 7 juin 2025

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025**
- **SIAEPA : validation des statuts**
- **AXA : mise en place convention santé**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA, Mme LHUILIER - Mme POTET - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. BRIANDET – Mme BRISSET - Mme OUVRAT – Mme LATREILLE - M. DUPRÉ – M. ROUAULT - M. CRIBELIER (arrivé à 19h20)

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Loupias à Mme Lhuilier, M. Dubois à M. Rouault et M. Ozanne à Mme Brisset

Absents excusés : Mme Marina Astier-Bourbon, Mme Sandrine Courteaux et M. Axel Courteaux.

Monsieur le Maire a fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal,

SIAEPA : validation des statuts

Monsieur le Maire, explique aux membres du conseil municipal présents qu'il convient de modifier les statuts du SIAEPA en demandant un nombre de réunions.

Après lecture des statuts fournis par le SIAEPA, la fréquence n'étant pas inscrite de 4 réunions par an. Le sujet est reporté après la mise à jour.

AXA : mise en service de la convention santé

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal présents que la société AXA relance la commune sur la convention santé.

La commune met à disposition une salle communale pour une réunion publique qui se tiendra le 29 août 2025 à 16h00.

La société AXA effectuera du démarchage à domicile afin de proposer des offres personnalisées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la convention santé proposée par la société AXA.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	14
ABTENSION	
CONTRE	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise qu'au vu du transfert des compétences eau et assainissement, la commune n'a plus à voter le rapport RPQS de Véolia.

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal l'audit de CDC Conseil concernant la fiabilité du réseau chaleur biomasse. (Les bâtiments concernés sont la mairie, le foyer rural et l'école primaire)

Monsieur le Maire indique qu'une pétition pré-remplie a été reçue en mairie de la part des parents d'élèves concernant la chaleur dans les classes en cette fin d'année scolaire.

Monsieur le Maire, rappelle la situation exceptionnelle et le déploiement du plan ORSEC.

Il est également rappelé qu'au moment de la pose de la climatisation dans le dortoir de l'école maternelle, il avait été proposé de poser des splits dans les classes et qu'une réponse négative a été fournie sous prétexte que le froid allait tomber sur les épaules des enfants.

Monsieur Chesneau informe que les stores intérieurs de l'école maternelle vont être changés courant juillet.

Si vraiment la situation de travail est insupportable dans l'école maternelle, la question se posera de déplacer tous les élèves dans l'école primaire et ne faire qu'un site. Comme dans le passé.

Nous constatons une dégradation manifeste de la notoriété de l'école.

L'état des lieux du logement attenant à la boulangerie aura lieu le vendredi 18 juillet 2025. L'ancien boulanger a mis en place un échéancier avec le centre des finances publiques, pour l'étalement de ses dettes envers la commune.

Monsieur Chesneau indique que les travaux d'enduit de la maison vont démarrer avant la fin juillet. Qu'il est également dans l'attente d'un nouveau devis pour la restauration du muret de la cour commune entre la boulangerie et le bar.

La commune a appris via les réseaux sociaux, que l'ancien boulanger s'installe à Gy en Sologne.

Le cabinet d'infirmière sera libéré au 30.12.2025.

Le local du traiteur sera également libéré au 10.01.2026.

Dates à retenir :

- 20 juillet 2025 : fête de la moisson - FTR
- 23 août 2025 : fête de la bière – Augustberfest
- 30 août 2025 : marché gourmand et artisanal – Comité des fêtes

Madame Sainson, demande à faire lecture d'un courrier anonyme reçu. En précisant que les élus se tiennent à disposition, pour répondre aux éventuelles questions de vive voix.

Madame Sainson, indique que les courriers aux aînés pour le choix du colis ou du repas de Noël sont prêts pour une distribution dans les prochains jours.

Monsieur Chesneau informe que des scouts arrivent passer la nuit sur la commune.

Prochain conseil municipal le 11 septembre 2025 à 18h45.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.